



Ma copine québécoise souhaite venir en france mais...

Par **Olyhian**, le **14/12/2010** à **21:50**

Bonjour a tous,rnrnVoila je vous explique notre situation. Ma copine est québécoise, moi Français, nous sommes ensemble depuis plus de 3 ans. rnQuand je l'ai connue j'étais encore étudiant en France. Je venais au Canada la voir dès que j'avais des vacances. Notre situation de couple n'était donc pas facile. Il y a 1 an j'ai fait une demande de PVT (Permis-Vacance-Travail = Visa d'un an) pour venir vivre au Québec en vu de m'installer. Le fait est que je n'ai pas aimé mon expérience au Québec et elle ayant déjà vécu en France on à décidé d'un commun accord aller vivre en France.rnrnEt c'est la que nos problèmes commencent.rnrnComme dit plus haut ma copine a déjà vécu en France, une relation qui s'annonçait sérieuse. Elle s'était marié afin de pouvoir vivre avec lui, mais il a commencer a boire... Elle est donc repartit 5 mois après le mariage sans avoir fini les démarche de titre de séjour.rnrnCela fais maintenant 5 ans qu'il ne se sont pas revu et n'est pas retourné en France mais elle n'a jamais divorcer par cause de laxisme. rnrnQuelles sont les solutions qui s'offrent a nous, divorce, annulation de mariage, dissolution de mariage ou autres?rnLa quelles est la plus simple, rapide (et possiblement moins couteuse)rnrnEst-il possible de se remarier après une de ses solutions?rnrnSi les démarche pour le divorce durent 3 mois et plus ma copine sera forcé de retourner au Québec pour rester dans la légalité.rnMais je sais qu'il est possible de faire un mariage alors que ses papier ne sont plus valide, ce qui l'obligerait donc a rester "Clandestinement" en France. A quel point la démarche est risqué? Le mariage risque t-il d'être refusé pour cette raison?rnrnVoila le gros du problème, tout aide ou idée sera la bienvenue.rnrnmerci de m'avoir lut jusqu'au bout,rnrnCordialement Benoit.